

## Quelles pistes pour une réindustrialisation de la France ?

### Plaidoyer pour une renaissance industrielle durable

Octobre 2022

L'Initiative Souveraineté, lancée en janvier 2022, est la plateforme de l'Institut Choiseul dédiée aux enjeux de souveraineté et de résilience. Cette Initiative a pour but d'identifier et de promouvoir des mesures pragmatiques et concrètes destinées à renforcer l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe. Au travers de rencontres régulières réunissant acteurs économiques de premier plan et experts reconnus, et par la production de documents de synthèse et d'orientation émanant des écosystèmes réunis, l'Institut Choiseul entend ainsi prendre part au débat sur la nécessaire souveraineté nationale et européenne dans des domaines aussi variés que la défense, l'industrie, l'agroalimentaire ou encore les transports.

La quatrième Rencontre Souveraineté & Résilience s'est tenue en juillet 2022 autour d'acteurs de premier plan qui ont partagé leur témoignage, vision prospective et bonnes pratiques : Guillaume Basset (Délégué aux Territoires d'Industrie), Marie-Christine Lombard (GEODIS), Vincent Menuet (Plan de relance) et Alexandre Saubot (France Industrie).

## Introduction

Les multiples pénuries qui ont accompagné la crise sanitaire (masques, respirateurs, médicaments) ont mis en lumière un certain déclin industriel français. Le poids de l'industrie dans le PIB est passé de 23 % en 1980 à 13,5 % en 2019. Le secteur représente aujourd'hui 12% de l'emploi total après que les années 1980-1990 aient amputé notre pays de 2,2 millions d'emplois industriels. La balance commerciale française se dégrade continuellement depuis les années 2000, date à laquelle la France présentait encore un solde commercial à l'équilibre. En 2021, ce dernier s'est encore aggravé, pointant à -84,7 milliards d'euros.

Si l'on compare la situation de la France à celle de ses voisins, l'industrie française fait pâle figure. Au sein de l'UE, l'Hexagone apparaît comme le pays s'étant le plus désindustrialisé ces dernières décennies. La comparaison avec l'Allemagne tourne bien évidemment en faveur de cette dernière, où l'industrie représentait 23,5 % du PIB en 2021, contre 13,1 % en France. Même l'Italie, souvent présentée comme « l'homme malade » de l'UE, a conservé une industrie robuste, représentant 20,3 % du produit intérieur brut. Il convient à cet égard de rappeler que l'Italie présente un excédent commercial régulier grâce à la résilience de son appareil industriel.

À l'aube des années 2000, certains, envisageaient l'horizon de « l'entreprise sans usine ». Ce mythe déraisonnable, permis par un accroissement exponentiel des échanges mondiaux, a bel et bien pris fin : le mirage qui consistait à imaginer une économie entièrement tertiaisée s'est évaporé. La désindustrialisation massive qu'a connue la France ces dernières décennies a nécessairement engendré une perte de souveraineté. Sur le plan médical, la phase aigüe de la crise Covid l'a démontré avec acuité. Dans des domaines aussi variés que l'énergie, le numérique, la chimie, la santé, l'armement (et bien d'autres...), il est essentiel de continuer

à innover et à maintenir une industrie puissante, capable d'assurer une souveraineté européenne. Le cas contraire, l'Union européenne court un risque majeur de vassalisation. Sur la sécurité informatique ou l'économie des données, on constate aisément à quel point le retard d'innovation ou les contraintes de dépendances technologiques de la part des pays européens s'est traduit par une perte de souveraineté sur les données numériques de ses entreprises et de ses citoyens. L'élévation de notre niveau de vie dépend de notre capacité collective à réindustrialiser, de la même manière qu'une partie des solutions dans la lutte contre le dérèglement climatique dépend du progrès technique réalisé par l'industrie.

L'affaiblissement de l'industrie française n'est pas étranger au « chômage de masse » qui a frappé notre pays depuis une trentaine d'années. En considérant qu'un emploi industriel entraîne en moyenne la création de deux emplois indirects, le secteur secondaire est une véritable locomotive économique, notamment dans les territoires éloignés des grandes métropoles. La réindustrialisation est donc, en plus d'être une impérieuse nécessité sur le plan souverain, une occasion rêvée de rééquilibrer le développement de nos territoires en faveur des zones moins denses.

Alors que les problématiques structurelles soulevées par les professionnels depuis des années sont parfaitement connues et documentées, il est désormais temps d'agir pour maintenir la France et les autres nations européennes dans le concert des grandes nations, et ainsi réduire nos dépendances. En cela, le secteur du transport et de la logistique doit être considéré comme un moyen d'accompagner ce besoin de souveraineté en permettant d'assurer à la France une maîtrise complète de sa chaîne logistique. ■

### Les entreprises industrielles françaises face à une fiscalité handicapante

#### Surtaxation du foncier industriel

Le foncier industriel subit en France une forte fiscalisation, à travers la taxe foncière d'une part et la CFE d'autre part. Cette taxation importante du foncier grève la compétitivité de l'économie française dans la mesure où elle peut parfois s'appliquer sans que l'entreprise n'ait produit le moindre euro de chiffre d'affaires. Tout en maintenant un lien d'attache fiscal entre une entreprise et le territoire dans lequel elle opère, un équilibre bénéfique au développement économique local mérite d'être trouvé.

#### Des coûts salariaux encore à optimiser

Malgré le pacte de responsabilité mis en place en 2014 qui a abaissé le coût du travail sur les bas salaires, l'écart de coûts salariaux avec d'autres pays reste parfois important. Les exonérations de cotisations sur les bas-salaires sont utiles mais constituent une trappe à bas-salaires. Si l'employeur décide d'augmenter les rémunérations, à la hausse du salaire en lui-même s'adjoint alors une augmentation encore plus forte des cotisations patronales, du fait de l'effet de seuil frappant l'exonération des cotisations sur les bas-salaires.

### Des tensions de recrutement persistantes

Alors que les projets de recrutement sont en hausse de 24 % dans l'industrie, les tensions sur le marché du travail sont nombreuses. En 2022, 61,6 % (55 % en 2020) des projets de recrutement dans l'industrie sont anticipés comme difficiles par les recruteurs. Dès lors, la formation continue

constitue un enjeu central de la réindustrialisation. Elle offre de la souplesse pour permettre aux salariés de s'adapter tout au long de leur vie aux transformations du tissu productif et, par là même, démultiplie le rendement de l'innovation.

Cette formation des salariés tout au long de la vie ne peut prétendre résoudre seule les problèmes de mains d'œuvre rencontrés par l'industrie. Un des enjeux majeurs est également d'attirer les jeunes diplômés des enseignements professionnel et supérieur à travailler dans le secteur industriel. Malgré plusieurs dispositifs visant à pallier ce problème, la pénurie de talents demeure.

### ETI en France : le maillon manquant pour rééquilibrer le territoire

On compte près de 5 000 ETI en France contre 13 000 en Allemagne et autour de 10 000 au Royaume-Uni ainsi qu'en Italie. 40 % de ces dernières exercent dans le secteur industriel. Malgré leur faible effectif, ces entreprises pèsent 39 % de notre PIB et près d'un tiers de nos exportations (44 % pour PME/ETI combinées).

La faiblesse des effectifs d'ETI françaises est très dommageable pour notre économie et notre société. Ces entreprises à forte croissance, territorialisées, patrimoniales, souvent familiales, bénéficient bien plus que d'autres d'une gestion de long terme propre à résister aux chocs, créent de la richesse et de l'emploi dans les territoires et restent l'un des seuls lieux de socialisation entre cols bleus et cols blancs. Véritable facteur de cohésion sociale, elles ont, avec l'agriculture, structuré l'aménagement du territoire jusqu'à la désindustrialisation amorcée dans les années 1970.

### Une modernisation de l'industrie française encore trop faible

La modernisation du parc productif français doit permettre une plus forte automatisation de la production pour la rendre moins dépendante des difficultés de recrutement, diminuer la pénibilité des tâches des salariés, et réduire les coûts en accroissant la production et son agilité.

### La prise en compte des impératifs climatiques

L'industrie française a su réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) rapidement depuis les années 1990. Sous le coup de la crise de 2008, ces émissions ont baissé en volume absolu mais également proportionnellement à la création de valeur ajoutée. En effet, l'intensité d'émissions de GES dans l'industrie manufacturière et la construction a diminué de 56 points, pour atteindre 44 points en 2018 (base 100 en 1990). Face aux engagements climatiques pris par l'Union européenne pour assurer une neutralité carbone d'ici à 2050, l'industrie devra néanmoins continuer d'innover pour décarboner ses processus de production, sans que cela ne se fasse au profit de la délocalisation.

### Libérer la recherche privée, notamment dans les PME et ETI

La recherche privée est un puissant vecteur de réindustrialisation. Elle est également bénéfique au commerce extérieur, puisqu'il est documenté que les entreprises actives en R&D réalisent une part plus élevée de leur chiffre d'affaires à l'export. 56 % de la dépense de recherche et développement est réalisée par les grandes entreprises, 25 % par les ETI et 19 % par les PME. ■

## L'industrie en chiffres

# 13,5 %

C'est la part de l'industrie dans le PIB français, alors qu'elle était de 23,5 % en 1980

L'industrie représente

# 12 %

de l'emploi total en France

# 5000

ETI industrielles qui représentent 1/3 des exportations françaises

## Adopter une fiscalité adaptée à la compétition européenne et mondiale

# 1

- › Impôts de production : la pression qui pèse sur les dépenses publiques ne doit pas entraver la volonté de réduire les impôts de production, en commençant par la C3S, jugée par le Conseil d'analyse économique (organe rattaché à Matignon) comme étant « l'impôt le plus nocif à supprimer en priorité ». Cette « taxe sur la taxe » produit des effets prix en cascade aux différents stades de fabrication, se diffusant ainsi à travers tout le tissu productif, notamment vers les PME.
- › Pour lutter contre la surtaxation du foncier industriel, créer un Impôt foncier unique. Dans un objectif de lisibilité et de simplification, une fusion de la CFE et de la taxe foncière est nécessaire, instituant ainsi un Impôt foncier unique.
- › Étendre l'allègement des cotisations sociales au salaire moyen. Il faut envisager une franchise forfaitaire de cotisations entre le salaire médian et 4,5 SMIC afin de libérer la masse salariale des entreprises. Limiter ces avantages à 1,4 ou 2 SMIC constitue une trappe à bas salaires. Un dispositif soutenant les bas-salaires (entre 1 et 1,5 SMIC) pourrait continuer à s'adjoindre à cette franchise de cotisations.
- › Fiscalité sur la succession. Il faut sanctuariser le pacte Dutreil, qui permet de garantir un ancrage familial et territorial des entreprises industrielles au cours du temps. Cet ancrage au sein de l'écosystème local agit comme une protection naturelle et consacre d'autres facteurs de réussite que la rentabilité financière immédiate.

## Réindustrialiser en assurant un équilibre entre les territoires

# 2

- › Pour favoriser le développement de PME et ETI hors des grandes métropoles, différencier la fiscalité en fonction des territoires et fusionner tous les dispositifs d'exonérations sociales au sein d'un seul. En fonction d'une cartographie des EPCI qui reste à définir, les territoires défavorisés doivent pouvoir bénéficier de l'atout fiscal pour réattirer la production de richesses. Pour ce faire, une fusion de tous les dispositifs d'exonérations sociales au sein d'un seul pourrait être opérée. Sur le modèle des zones franches industrielles, les différentes catégories actuelles (ZRR, BER, ZRD, etc.) pourraient être rassemblées dans un dispositif unique dont les critères d'exonérations seraient unifiés. Il n'y a pas lieu de plafonner les exonérations à 1,4 SMIC pour le BER et 2,4 SMIC pour les ZRR. Ainsi, un modèle commun doit être trouvé, permettant des exonérations jusqu'à hauteur du salaire médian.

## Moderniser l'outil productif

# 3

- › Lancer un programme « Industrie du futur II » : une nouvelle étape de transformation des PMI et de soutien à l'investissement digital, pour combler leur retard en matière de numérisation d'équipements, de robotisation des procédés, d'intégration des solutions de décarbonation, et pour développer les nouvelles briques menant vers « l'Industrie 5.0 ».
- › Poursuivre au-delà de 2022 le soutien du Plan de relance à la décarbonation des procédés industriels, pour permettre à la France d'atteindre en 2030 le niveau d'émissions de l'objectif de la Stratégie nationale bas-carbone (310 MT de gaz à effet de serre, contre 441 MT en 2019). Il faudra également amplifier les politiques de soutien à la chaleur décarbonée, au recyclage, favoriser les matières premières secondaires, l'économie circulaire et les économies de ressources.

## Parvenir à une montée en puissance de la formation

# 4

- › L'industrie doit être présente dès le collège. À cet effet, il convient de multiplier les effectifs des classes DP3, qui permettent aux élèves de se familiariser très tôt avec le monde professionnel. Les élèves décrocheurs, qu'ils soient collégiens ou lycéens, notamment par l'intermédiaire des écoles de la deuxième chance (E2C), doivent pouvoir bénéficier de passerelles efficaces vers la formation professionnelle en alternance.
- › L'alternance doit devenir la voie professionnelle classique pour former les futurs profils industriels, autant Bac+2/3 que Bac+5. Dans les filières les plus en tensions (chaudronniers, soudeurs, électromécaniciens), un bonus à destination des apprentis/alternants pourrait être envisagé afin de les inciter à choisir ces parcours extrêmement pourvoyeurs d'emplois. Ce dernier pourrait se traduire par un complément de salaire mensuel permettant de rendre les filières en tension d'autant plus attractives aux yeux des apprentis.
- › Le volontariat Territorial en Entreprise (VTE) : Ce programme prometteur mériterait d'être plus largement partagé auprès des publics étudiants. Dans les EPCI dont la revitalisation est prioritaire (liste similaire à celle de la catégorie « fiscalité »), l'aide de 4.000 euros versée jusqu'à présent aux entreprises pourrait être portée à 5.000 euros au total, dont 1.800 euros au bénéfice du jeune diplômé, pour l'inciter via un complément de salaire mensuel de 150 euros pendant un an à rejoindre une entreprise industrielle dans une zone à revitaliser.

- › La formation certifiante est également un élément clé de l'employabilité et de l'attractivité des entreprises. Pour la rendre plus efficace, une simplification des processus et une réduction des délais qui permettent à une formation interne d'entreprise d'obtenir une certification serait à envisager. Cette simplification pourrait s'accompagner d'une publication systématique, en Open Data, des indicateurs de performance de toutes les formations professionnelles certifiantes / diplômantes menant vers les métiers en tension.

## Une logistique souveraine, pierre angulaire d'une réindustrialisation réussie

5

Il n'y a pas de souveraineté sans résilience. La maîtrise de la production est naturellement essentielle mais la maîtrise des chaînes logistiques l'est tout autant pour que notre pays puisse peser et tirer son épingle du jeu dans la mondialisation. De fait, une réindustrialisation durable de la France ne peut pas se passer d'une logistique souveraine.

Une logistique performante est un facteur d'attractivité des investissements dans la mesure où le logisticien agit comme un réducteur de coûts. Le bon niveau des infrastructures françaises, qui reste encore à gagner en compétitivité, combiné à l'agilité des logisticiens nationaux permet aux entreprises françaises des économies décisives pour l'approvisionnement de leurs matières premières, la distribution de leurs produits mais aussi la réussite de leur développement international. Via la mutualisation et l'optimisation, la logistique participe à la compétitivité de l'économie française et au dynamisme des territoires. Représentant 10 % du PIB national et 10 % de l'emploi salarié en France, le secteur emploie près de 1,8 million de personnes et crée environ 30 000 postes par an. Il est donc primordial de maintenir des fleurons logistiques français pour soutenir l'industrie et accompagner un secteur en proie à de nombreux défis.

- › Les aides à l'achat de véhicules électriques et hydrogène doivent être pérennisées. En effet, la transition écologique est un des défis majeurs du secteur via le verdissement des flottes de véhicules, le développement du multimodal, la construction d'entrepôts neutre en carbone... La décarbonation du transport de marchandises s'impose de la même manière qu'au transport de personnes, et nécessite, comme pour les véhicules personnels, des aides au renouvellement de parc.

- › Le développement d'une logistique nationale pour accompagner l'industrie nécessite de faciliter l'installation d'entrepôts écologiques dans un contexte de pénurie du foncier qui sera accentuée par l'objectif de zéro artificialisation nette. Sans ces entrepôts, ce sont les pays limitrophes à la France qui capteront la valeur ajoutée. Dans ce cadre, il est nécessaire de pousser à la mixité d'usage et à la densification des bâtiments pour les terrains disponibles, flécher les friches pertinentes vers la logistique et mettre en place des systèmes incitatifs pour les collectivités territoriales qui accepteraient l'implantation d'entrepôts « décarbonés ». Une réduction des délais administratifs permettrait également à la France de gagner en compétitivité.

## Faire de la R&D le moteur de la réindustrialisation

6

La réindustrialisation ne peut se faire sans une chaîne de valeur complète, et particulièrement en matière de recherche et développement. Il faut donc encourager ces entreprises à innover par des moyens financiers et des aides concrètes, à l'image du Crédit d'impôts recherche et du Crédit d'impôt innovation.

- › Dynamiser le Crédit d'impôt innovation (C2i), réservé aux PME pour la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou de pilotes, en alignant son taux (20 %) sur celui du CIR (30 %), et en augmentant son plafond (400 K€ par an)..
- › Sanctuariser le Crédit d'impôts recherche (CIR), qui a permis à la France de devenir leader en matière d'implantation de centres de R&D.
- › Soutenir la recherche partenariale entre les structures de recherche publique et les entreprises industrielles : notamment en incitant, par des moyens financiers, la création de laboratoires communs public-privé dans les domaines technologiques couverts par les stratégies nationales d'accélération établies dans le cadre de France 2030. ■



### L'Institut Choiseul

L'Institut Choiseul est un *think and do tank* indépendant, non partisan et à but non lucratif. Il se dédie au décryptage des grands enjeux économiques et à la fédération de la jeune génération économique.

Pour alimenter le débat public et incarner les dynamiques économiques en cours, l'Institut Choiseul produit des Notes Stratégiques, des études ponctuelles et des classements de jeunes leaders. Pour fédérer et animer ses communautés, il déploie des événements de haut-niveau mêlant networking convivial, témoignages d'experts et de praticiens et échanges sur des sujets de prospective, sur différents territoires et verticales économiques, en France, en Europe et en Afrique.

Au croisement de la communauté d'affaires et du cercle de réflexion, l'Institut Choiseul offre une plateforme aux décideurs économiques privés comme publics pour s'identifier mutuellement, se mettre en réseau, promouvoir leurs initiatives et réfléchir aux grandes tendances économiques de demain.

### Les partenaires de l'Initiative Souveraineté

L'Institut est accompagné par un noyau dur de partenaires fondateurs, tous acteurs français ou européens, qui prennent une part active à la discussion et à la formalisation de recommandations :



INSTITUT  
**CHOISEUL**

Institut Choiseul

12, rue Auber 75009 Paris  
+33 (0)1 53 34 09 93

[www.choiseul.info](http://www.choiseul.info)

